DÉLAIS D'INSTRUCTION D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

Délibération n° 25-2015/APS relative au permis de construire et à la déclaration préalable en province Sud

Document mis à jour : Oct. 2023

PROVINCE SUD

PÉTITIONNAIRE	SERVICE INSTRUCTEUR	ORGANISMES CONSULTÉS	EXÉCUTIF	DÉLAIS	OBSERVATIONS / PRÉCISIONS
Dépot du dossier de déclaration préalable (2 exemplaires)	Réception du dossier			1 semaine	
	Rédaction d'un récépissé et notification au pétitionnaire			1 mois	
OUI					
Complétude du dossier avec les documents manquants (3 mois)	Vérification du dossier et des documents				
NON					
Sans suite					
	Consultation des organismes intéressés			1 mois	
	Instruction du dossier du pétitionnaire	Rédaction d'un avis			
	Finalisation de l'instruction				
			Décision tacite de non opposition	2 mois	
	OU		Arrêté si : - Sursis à statuer - Opposition - Prescription - Dérogation - Adaptation mineure		

Cas de majoration du délai d'instruction

40 jours
- Périmètre de protection conservation du patrimoine

2 mois
- Zone inondable
- Enquête administrative préalable à la déclaration d'utilité publique d'un périmètre de protection des eaux

Majoration du délai de consultation

2 mois
- Notice ou étude d'impact
- Bâtiment d'habitation de 3e ou 4e famille ou résidence à gestion hôtelière
- Périmètre de protection conservation du patrimoine